

FICHE DE POSTE

CHEF DU DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES

Rattachement hiérarchique

Rattaché au Directeur Général.

Mission

Assure la définition et la mise en œuvre de la politique Ressources Humaines de l'agence et pilote toutes les activités en appui à l'ensemble des Directions et Départements depuis la gestion des achats, du patrimoine immobilier et des biens physiques en passant par la supervision du travail du personnel dédié au volet support.

Attribution

- Assurer la sélection, le recrutement et l'intégration des nouvelles recrues ;
- Piloter, en collaboration avec le Directeur Général, le processus d'évaluation des employés de l'Agence ;
- Préparer les plans de formation et assurer leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- Préparer les plans de carrières des employés de l'Agence toutes catégories confondues ;
- Préparer le budget prévisionnel de l'Agence pour les aspects Ressources humaines ;
- Instruire et suivre les dossiers du personnel (paie, avancement, congés, maladies, détachements, mise à la retraite, cotisations aux régimes de retraites, etc.) ;
- Définir et mettre en œuvre la politique sociale de l'Agence ;
- Assurer le dialogue social et les relations avec les partenaires sociaux ;
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel de l'Agence, notamment pour le volet Ressources humaines (effectifs et rémunérations-indemnités-frais de personnel) et moyens généraux ;
- Veiller à la conduite des achats dans le respect des procédures en vigueur ;
- Piloter les moyens généraux de l'Agence en assurant l'organisation du travail et en pilotant l'activité des Agents d'exécution ;
- Assurer la gestion physique des biens matériels et du patrimoine immobilier de l'Agence et la tenue des registres d'inventaire.

Conditions d'éligibilité

- Diplôme (*) d'un établissement d'enseignement supérieur d'au moins bac+5,
- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans les secteurs publics ou privé,
- Expérience d'au moins 2 ans à un ou (des) poste(s) de responsabilité assurant des missions de gestion des ressources humaines et de gestion des achats,
- Expérience reconnue en matière de gestion des moyens généraux,
- Connaissance reconnue de l'Administration ou des Etablissements Publics.

(*) L'acceptation de tout diplôme reste soumise à la réglementation concernant les conditions de son obtention et de son équivalence.

